

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, LARAT Cyril, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par PROD'HOMME Serge, LE MEUR Hélène représentée par GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas représenté par PERROT Paul

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

**N° 23-2024 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DU RAPPORT
D'ACTIVITES GENERAL 2023 DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ».

Aussi, vous est présenté le rapport annuel 2023 de Valence Romans Agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités général et des comptes administratifs de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2023.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

